



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
6	4	4

Date d'affichage
11/09/2025

Date de la convocation
28/08/2025

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE
Séance du 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt, le dix septembre à 19 heures 00
le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de
LA BARRE sous la présidence de Monsieur
Philippe GIMBERT, Président

Présents : GIMBERT Philippe, RACINE Philippe,
PAILLARD Frédéric, TATIN Christophe.
Absents excusés : JEANVOINE Luc, SEC Alexandre.
Secrétaire : RACINE Philippe

BORNE INCENDIE COMMUNE AUX DEUX COLLECTIVITES

Dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune de LA BARRE et de l'évolution de la réglementation, il a été relevé la non-conformité du Point d'Eau Incendie (PEI) au bas du village côté MONTEPLAIN. L'eau est directement prélevée dans le DOUBS et nécessite la traversée de la route départementale ce qui n'est plus conforme aux préconisations.

Une étude est en cours afin d'installer une borne incendie sur la nouvelle canalisation reliant MONTEPLAIN qui viendrait solutionner cette anomalie et assurerait ainsi la DECI des habitations du bas du village et du restaurant selon les nouvelles réglementations.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du SIVU de raccorder un PEI sur la canalisation reliant MONTEPLAIN et indique que ces frais seront à la charge de la commune de LA BARRE et qu'une participation sera demandée à la commune de MONTEPLAIN, puisque la DECI du restaurant doit être assurée par cette dernière.

Le Conseil Syndical donne son accord de principe par 4 voix pour, sous condition que le débit soit suffisant.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire
RACINE Philippe

Le Maire
Philippe GIMBERT



